

# Forfait mobilités douces : la direction plombe les salariés et la planète



La direction d'Ouest-France n'a décidément pas honte. Le 11 juin, dans un communiqué adressé à l'ensemble des salariés, elle indique qu'aucun accord majoritaire n'a pu être conclu à l'issue des négociations annuelles obligatoires de 2026 (NAO). Et pour cause. La majorité des organisations syndicales a refusé le chantage de la direction, qui a sèchement balayé les diverses propositions visant à améliorer les conditions de travail et la situation financière des salariés.

Rédigé, avec D majuscule au mot direction (pourquoi pas de S majuscule au mot syndicat ?), le communiqué se poursuit ainsi : « **La Direction a décidé d'appliquer unilatéralement la reconduction du forfait mobilités durables. Le montant maximum du forfait sera fixé à 120 € pour l'année 2026.** »

Ce qu'omet sciemment de préciser le communiqué, c'est que le forfait mobilités douces est certes reconduit. Mais diminué de moitié ! Ce dispositif, qui vise à inciter les salariés à utiliser des transports moins polluants que la voiture ou à pratiquer le covoiturage, passe de 235 € à 120 € ! Une prime pourtant exonérée de cotisations sociales patronales et salariales.

Après avoir avancé des propositions n'apportant aucune réelle amélioration, la direction profite du refus de signature de la majorité des syndicats représentatifs dans l'entreprise pour amputer sévèrement un dispositif en faveur des salariés. Et de l'environnement. Un choix indigne et contradictoire avec le discours tenu ces dernières années, à la fois en faveur du bien-être des salariés et de la planète. En contradiction totale avec les ambitions affichées par Ouest-France dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale des entreprises.

N'est-il pas hypocrite de rédiger une charte sur l'environnement, présentée en grandes pompes dans les colonnes du journal en assurant à nos lecteurs l'engagement fort d'Ouest-France autour des questions liées au changement climatique, pour ensuite, en interne, prendre une mesure qui va contre la protection de l'environnement ? Ce discours de façade, en bon français, s'appelle du greenwashing, pratique que les journalistes tentent de déconstruire... quand ils en ont les moyens.

Dans cette même NAO, qu'elle dit avoir voulu aborder « **dans un esprit de responsabilité, transparence et dialogue social constructif** », la direction, décidément soucieuse de la situation sanitaire et financière des salariés, a refusé la mise en place d'une journée de télétravail supplémentaire liée à la hausse du prix du carburant. Cette mesure, qui ne coûterait rien à l'entreprise, aurait pourtant un double intérêt : réduire le budget essence d'une bonne partie des salariés et participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Mais là encore, l'engagement écologique proclamé avec emphase s'évanouit de manière pernicieuse. Dans la « charte Ouest-

France pour un journalisme au niveau de l'enjeu écologique, il est pourtant indiqué qu'Ouest-France s'engage à « faire preuve de vigilance face aux promesses, postures et discours affichés comme vertueux par les entreprises, les médias, etc. » L'entreprise affirme aussi s'engager à « réduire l'impact environnemental de sa rédaction et favoriser les modes de déplacement les moins polluants ».

## Un chantage bien orchestré

On passera sur les refus visant à redonner un peu de pouvoir d'achat aux salariés : refus d'augmentation générale (la dernière n'a été obtenue que grâce à la grève des salariés, en 2024, après dix ans sans augmentation), refus d'une prime de partage de la valeur, refus d'une revalorisation des titres-restaurants et des indemnités pour les jours télétravaillés, refus d'une revalorisation des tarifs de piges... Son seul et unique argument, rabâché : « **La situation financière de l'entreprise ne permet pas...** »

La direction ose regretter que la majorité des syndicats ait refusé son chantage : celui de proposer aux salariés de pouvoir poser cinq jours supplémentaires sur leur compte épargne temps cette année. Si les syndicats ne signaient pas l'accord, cette mesure ne s'appliquerait pas. Ni aucune autre...

Or, pendant la négociation, le SNJ a demandé la revalorisation du forfait mobilité douce à 300 € contre 235 € les autres années. La direction acceptait seulement le maintien du forfait à 235 €. À relever aussi : le refus ferme de la direction au SNJ d'octroyer aux victimes de violences conjugales une journée pour porter plainte et autres démarches. Les syndicats n'ont pas signé ? La direction ne fera donc pas de sensibilisation auprès des salariés sur ces violences.

Seule petite victoire : la direction s'est engagée, hors NAO, à ouvrir une négociation sur l'IA au sein de l'entreprise. Il était plus que temps.

Quand rien n'est accordé pour l'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat des salariés, à l'heure où « **la situation de l'entreprise** » met toutes les équipes à rude épreuve, et que la charge de travail reste considérable avec d'ores et déjà des réductions d'effectifs, les syndicats ne peuvent se satisfaire de la seule véritable proposition faite par la direction d'ajout de jours sur le CET, profitable uniquement pour ceux qui en ont un.

Pire, derrière cette proposition, le SNJ voit une mesure déguisée pour augmenter le temps de travail des CDI et ainsi réduire le recours aux CDD souvent confiés à de jeunes collègues qui se retrouvent dans des situations plus que précaires. L'esprit de Ouest-France, ce n'est pas ça.

**Le SNJ continuera à défendre l'intérêt général, pour tous les salariés de cette entreprise.**

Contactez-nous : [contact@snj-of.fr](mailto:contact@snj-of.fr) – [snj@ouest-france.fr](mailto:snj@ouest-france.fr)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

